



PROJET DE L'e-APP POUR L'EUROPE Deuxième atelier régional à Prague, République tchèque

Un projet financé par l'Union européenne

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et les Ministères de la Justice de l'Espagne et de la République tchèque présentent leurs compliments aux Organes nationaux et de liaison des Membres ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la *Convention de La Haye du 5 octobre 1961 supprimant l'exigence de la légalisation des actes publics étrangers* (Convention Apostille) et ont l'honneur de les informer que le deuxième atelier régional du projet de *l'e-APP pour l'Europe* se tiendra à Prague (République tchèque), sous les auspices du Ministère de la Justice de la République tchèque, le **vendredi 27 mai 2011** (événement d'une journée). Veuillez noter que les travaux de l'atelier se dérouleront en anglais uniquement. Pour de plus amples informations concernant l'e-APP (le Programme pilote d'Apostilles électroniques), veuillez consulter l'« [Espace Apostille](#) » du site web de la Conférence de La Haye, à l'adresse < www.hcch.net >, et le site e-APP, à l'adresse < www.e-app.info >.

Cet atelier est le deuxième des trois ateliers régionaux prévus dans le cadre du projet de *l'e-APP pour l'Europe* (de plus amples informations sur le premier atelier régional sont disponibles sur l'« [Espace Apostille](#) » du site web de la Conférence sous le lien "[Atelier régional, Helsinki](#) "). Le troisième atelier se tiendra à Paris (France) plus tard dans l'année.

L'atelier régional de Prague présentera l'état de mise en œuvre de l'e-APP en Espagne et de l'expérience pratique tirée de son fonctionnement. La réunion permettra d'examiner en détails la mise en œuvre de l'e-APP dans les États de l'Europe centrale et de l'est, notamment la possibilité d'adopter ou d'adapter ("l'exportabilité") des systèmes de l'e-APP existants, tel que le modèle espagnol. La réunion évoquera également l'e-APP en tant que moyen d'encourager l'utilisation rapide et sécurisée d'actes publics au sein de l'Union européenne et au-delà de ses frontières.

Un formulaire d'inscription et des informations concernant le lieu de la réunion et l'hébergement sont disponibles sur le site web de la Conférence de La Haye, sous la rubrique « Dernières nouvelles », ou directement sur l'« [Espace Apostille](#) ». Un projet de programme de

2/..

la réunion sera disponible très prochainement.

La participation à l'atelier régional de Prague est gratuite, sous réserve d'inscription. En outre, les participants devront s'acquitter de leurs frais de déplacement et d'hébergement. Nous vous remercions de faire parvenir vos formulaires d'inscription complétés avant le **13 mai 2011**, à Mme Lucía Prieto Rios, Responsable du projet de *l'e-APP pour l'Europe*, à l'adresse suivante < lucia.prieto@mjusticia.es >, avec une copie à, < jbaronova@msp.justice.cz>. **Veillez noter que le nombre de places est limité.**

En principe, tout État contractant à la Convention Apostille, tout Membre de la Conférence de La Haye et tout État intéressé par cet atelier régional peut y participer. Cependant, en raison du nombre limité de places et puisque cet atelier s'inscrit dans le cadre du projet de *l'e-APP pour l'Europe* (financé par l'Union européenne), priorité sera accordée aux États de l'Europe centrale et de l'est ou aux autres Membres de l'Union européenne, si nécessaire. Il est recommandé de s'inscrire le plus tôt possible.

Le Bureau Permanent de la Conférence de La Haye de droit international privé et les Ministères de la Justice de l'Espagne et de la République tchèque saisissent cette occasion pour renouveler aux Organes nationaux et de liaison des Membres, ainsi qu'aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille, l'assurance de leur très haute considération.

La Haye, le 18 mars 2011

L'e-APP pour l'Europe est un projet transnational relatif à l'administration / la justice électronique conçu pour développer de bonnes pratiques dans le cadre de la Convention Apostille, en promouvant l'e-APP, notamment l'utilisation de Registres électroniques d'Apostilles. Résultant de l'initiative conjointe de la Conférence de La Haye de droit international privé et du Ministère de la Justice de l'Espagne, à laquelle se sont associées la Finlande, la France et la République tchèque, ce projet est financé par la Commission européenne dans le cadre de son programme « Justice civile » et s'étendra sur 18 mois. Il se compose de trois éléments interdépendants : 1) Le développement et la mise en œuvre d'un Registre électronique d'Apostilles central pour toutes les Autorités compétentes en Espagne ; 2) La tenue de trois ateliers régionaux en Europe pour inciter tous les États participants à mettre en œuvre des Registres électroniques (voir [ici](#) pour les Conclusions & Recommandations du premier atelier régional qui s'est tenu à Helsinki, le 14 février 2011) ; 3) La tenue du 6^e Forum international sur l'e-APP (lequel s'est tenu à Madrid (Espagne) les 29 et 30 juin 2010). Les Conclusions & Recommandations du Forum sont disponibles [ici](#) ainsi que sur l'« [Espace Apostille](#) » du site web de la Conférence.

Aux Organes nationaux et de liaison des Membres (par courriel uniquement)

Aux Autorités compétentes désignées en vertu de la Convention Apostille (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux Missions diplomatiques des Membres (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux participants du 6^e Forum international sur l'e-APP (par courriel uniquement)

Copie à titre d'information aux participants du premier atelier régional (par courriel uniquement)